Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 27 (1876)

Rubrik: Publications nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

§ 4. Le ministre de l'agriculture élabore un règlement au sujet des matières (§ 2, *b*) mises exclusivement quoique d'une manière transitoire au service de la station, en tant que ces matières ressortent au département des forêts.

§ 5. Pour les essais et expériences individuels, il sera choisi de préférence des professeurs à l'Université, des membres d'académies scientifiques, et des employés forestiers du gouvernement ou de particuliers. Les conditions dans lesquelles les collaborateurs coopèrent à l'œuvre de la station, la manière dont leurs travaux seront récompensés, sont débattues à l'amiable pour chaque cas à mesure qu'il se présente.

§ 6. Les attributions du directeur sont les suivantes :

a) direction et surveillance des travaux tant à l'intérieur qu'au dehors.

b) présentation des personnes auxquelles seront confiés les travaux.

c) encourager les particuliers et surtout les propriétaires de forêts à s'intéresser à la „Station“ soit directement, soit par leurs subordonnés.

d) tracer le programme et le devis des travaux annuels et les soumettre à la sanction du ministre de l'agriculture.

e) régler l'achat des matériaux nécessaires d'après la subvention accordée.

f) veiller à ce que les travaux marchent d'accord avec le programme.

g) exposer aux employés inférieurs les méthodes d'après lesquelles les expériences doivent être faites, veiller à l'exécution des travaux et s'il le faut en faire l'inspection en lieu et place.

h) rapport annuel sur les opérations de la „Station“ au ministre de l'agriculture.

§ 7. La chancellerie et la domesticité de l'établissement sont fournis par le ministère de l'agriculture.

Publications nouvelles.

Dr. R. Hartig. Les principales maladies des arbres. Traité de Mycologie et de Phytopatologie à l'usage des botanistes et des forestiers; avec 6 planches contenant 160 dessins. Berlin. J. Springer. 1874. 127 pages quarto. Prix 16 fr., relié.

Après avoir parlé d'une manière très intéressante sur la morphologie et la physiologie des champignons, l'auteur expose les causes des écoulements résineux, de la pourriture rouge, du champignon des racines, de la rouille cellulaire des pins, de la roulure, de la rouille du mélèze, du champignon de l'écorce du mélèze, des ulcères de l'épicéa et du sapin blanc, et de la rouille des saules.

S'appuyant des expériences qu'il a faites, l'auteur a la conviction que le champignon n'est pas produit par une prédisposition maladive de l'arbre, mais qu'il est lui-même la cause de la maladie.

Dr. Fd. Judeich. De l'aménagement des forêts. (Forsteinrichtung.) 2me édition. Dresde. Schönfeld. 1874. 404 p.

La première édition de cet ouvrage a paru en 1871, et a été épuisée en 3 années; la publication d'une nouvelle édition prouve non seulement que ce livre a comblé une lacune de la littérature forestière, mais aussi que les matériaux qu'il renferme sont à la hauteur des temps et de la science moderne.

A côté des vieilles méthodes, l'auteur traite de la comptabilité forestière et fournit au lecteur l'occasion de se familiariser avec les théories anciennes et modernes appliquées à l'exploitation. Nous recommandons cet ouvrage à tous ceux qui s'occupent de travaux d'aménagement et surtout aux amateurs de calculs théoriques de rendement net porté à sa plus haute puissance.

J. Th. Grünert. Sylviculture. (Forstlehre.) Leçons données aux étudiants et aux candidats forestiers.
1re partie. Sciences accessoires.
2me partie. Science forestière.
Hannovre. Karl Rümpler. 1876, 1re partie 276 p., 2me partie 328 p. Prix 4 mark pour chaque volume.

La première édition de cet ouvrage dédié surtout aux forestiers prussiens a paru en 1871 et 1872; la deuxième édition qui va paraître est un signe certain de l'excellence de ce livre.

Le premier volume contient les éléments de la Zoologie (en particulier de l'entomologie), de la botanique, de la climatologie et des mathématiques; dans le second se trouvent l'aménagement, l'exploitation et la police des forêts, la taxation, la production du bois, les cultures et la manière de les soigner.

Dr. Fd. Judeich. Deutscher Forst- und Jagdkalender auf das Schaltjahr 1876. Berlin. Wiegandt, Hempel & Parey. 1876.

L'arrangement de ce calendrier est demeuré le même.

La première partie élégamment reliée en toile est destinée aux notices et contient en outre des formules et des tables de réduction utiles aux transactions les plus usitées.

La seconde partie contient une bibliographie du conseiller de forêts Pfeil, par Judeich, un travail de Ebermeyer: „Les instruments du forestier

moderne", et une statistique forestière des empires d'Allemagne et d'Autriche avec la nomenclature complète des employés forestiers.

Offre de graines d'arbres exotiques.

L'avis que nous publions chaque année était jusqu'à présent accompagné d'un catalogue de nos graines et d'un prix courant. Depuis que le journal forestier suisse ne paraît plus que par trimestre, nous avons dû modifier nos habitudes, et avons été obligés d'envoyer déjà dans le courant de ce mois, la présente annonce afin qu'elle put paraître dans le premier cahier du journal de 1876. Les maisons en graines ne nous envoient leurs catalogues que dans la seconde semaine de janvier, malgré tous nos efforts, il ne nous a pas été possible de les recevoir plus tôt. Afin de remplir, autant qu'il dépend de nous, les engagements que nous avons pris vis-à-vis de la Société des forestiers suisses, nous renvoyons les personnes qui ont l'intention de nous envoyer des ordres, au catalogue publié dans le 1er numéro du journal de 1875, dans lequel sont indiqués toutes les graines exotiques qui peuvent réussir en Suisse. Les catalogues que nous recevrons de l'étranger n'apporteront pas grands changements. Nous prions les administrations forestières suisses et les personnes qui étant à la tête de stations d'essais voudront bien se servir de notre entremise, de nous faire parvenir leurs ordres avec indications des espèces et des quantités et de la somme d'argent dont ils peuvent disposer pour les essences exotiques. Nous ne négligerons aucun moyen de les satisfaire. Les demandes doivent être adressées au plus tard le 1er mars 1876 à M. J. Coaz, inspecteur forestier fédéral à Berne. Le journal de 1875, Ire partie, donne également les instructions relatives à l'envoi des plantons d'espèces exotiques. Nous faisons suivre cet avis des listes de plantons qui viennent de nous être adressées.

Zurich, le 20 décembre 1875.

Le président de la commission
pour essais d'arbres exotiques,
J. KOPP.